



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

passation

Question écrite n° 14695

## Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement sur les avantages qui peuvent résulter de la mise en oeuvre des dispositions de l'ordonnance n° 2004-559 du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat aux termes desquels la personne publique en charge d'une mission de service public peut avoir recours à un partenariat privé pour la conception, la réalisation, le financement, l'exploitation et la maintenance d'équipements ou de services publics. Il le remercie de bien vouloir lui faire part de son avis à ce sujet et de lui indiquer l'évolution du nombre de recours à ce type de partenariat depuis la promulgation de l'ordonnance précitée.

## Texte de la réponse

Le ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire n'ayant pas la gestion en propre de patrimoine ou de services publics, il n'est pas amené à mettre en oeuvre les dispositions de l'ordonnance n° 2000-559 du 17 juin 2004.

## Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Lazaro](#)

**Circonscription :** Nord (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14695

**Rubrique :** Marchés publics

**Ministère interrogé :** Immigration, intégration, identité nationale et codéveloppement

**Ministère attributaire :** Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 janvier 2008, page 287

**Réponse publiée le :** 10 juin 2008, page 4914